



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LA PRESTATION
DE CONSEIL EN
RESSOURCES
HUMAINES +**

RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES SALARIÉS

**Une prestation personnalisée
pour répondre à vos besoins RH
en Pays de la Loire**

TPE – PME votre solution RH pour la reprise d'activité

La prestation de conseil en ressources humaines +

une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH liés à vos recrutements et à la fidélisation de vos salariés

Dans cette période de reprise d'activité, vous souhaitez recruter et fidéliser vos salariés

Nature de la prestation PCRH +

- 1 à 2 jours d'accompagnement par un prestataire spécialisé pour vous aider à recruter ou à fidéliser vos salariés.

Prise en charge par l'État et la Région des Pays de la Loire

- entreprises de moins de 51 salariés : prise en charge intégrale du coût de la prestation
- entreprises de 51 à moins de 251 salariés : prise en charge dans la limite de 20% du prix de la prestation

Comment bénéficier de PCRH + ?

Etape 1 : choisir un prestataire parmi [une liste de prestataires habilités](#)

- Si vous n'avez pas de préférence, passez à l'étape suivante et indiquez «Je ne sais pas» lors du choix du prestataire.

Etape 2 : compléter votre demande [en ligne sur le site de la Dreets](#)

- Si vous ne connaissez pas votre Opérateur de Compétences (OPCO), renseignez-vous [ici](#)

Etape 3 : vous serez recontacté par le prestataire dans les 5 jours ouvrés après réception de la demande

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/PCRH-Recrutement-fidelisation-des-salaries>